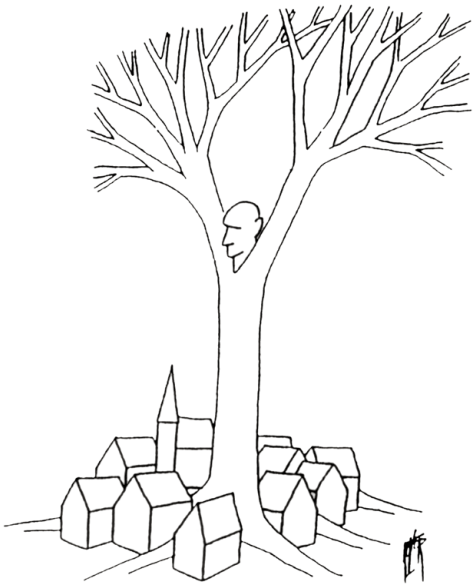

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 100 juin 2019

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

SOMMAIRE

- EDITORIAL DE CE NUMERO 100 2
- LE GRACQ SALUE CE 100ÈME NUMÉRO ! 3
- PLATEAU AVIJL : RIEN N'EST DÉFINITIVEMENT JOUÉ. RESTONS VIGILANTS ! 4
- LE QUARTIER DURABLE « OXY15 / OXYDURABLE » 6
- À UCCLE, LE SPORT NUIT-IL GRAVEMENT À LA SANTÉ 9
- LE GROESELENBERG 10
- LES ABBV 13
- LE KAUWBERG AU CŒUR DES DÉBATS DE SOCIÉTÉ 14
- COMITÉ DU QUARTIER FOND'ROY 15
- AVENUE CHURCHILL : VIGILANCE ! 16
- L'ACTION DU COMITE FLORIDE LANGEVELD 18
- UN EDITO DE NOS DEBUTS 20
- SUR LE SITE DE L'HIPPODROME, LA VALSE DES PERMIS 23

EDITORIAL DE CE NUMERO 100

Le numéro 100 de notre *Lettre aux Habitants* ne pouvait que donner la parole à nos comités. Car ce sont eux qui font l'ACQU et qui fondent son action.
En effet, c'est principalement via le travail de nos membres que l'ACQU participe activement depuis déjà 45 ans à la sauvegarde de l'environnement et à la promotion d'une meilleure qualité de vie en menant des actions exprimant les aspirations d'un grand nombre de citoyens, ou en aidant les habitants à prendre activement part au développement de leur cadre de vie.

Et comme il ressort de notre *Charte – Programme*, qui exprime nos principes généraux pour l'aménagement de la Commune et la sauvegarde de notre environnement, il est bon de rapeller que le concept d'environnement que nous utilisons n'est pas limité à la protection de la nature, mais recouvre tout ce qui nous entoure: environnement urbain, espaces semi-naturels, déplacements, patrimoine, pollutions, mécanismes institutionnels, etc...
Telle est notre contribution à la défense de nos idéaux et de la démocratie.

Nous avons donc saisi l'occasion de ce numéro anniversaire pour laisser aux Comités qui le souhaitaient l'occasion de s'exprimer, de dire leur engagement d'acteurs impliqués dans la société. Ils nous livrent leurs réflexions, leurs combats longs, difficiles, courageux et menés avec détermination.

Ainsi en est-il de ceux menés par le *Comité Avijl* pour un développement harmonieux de son "plateau", par le *GRACQ* pour la promotion du vélo, par les *Amis des Bois de Buysdelle et de Verrewinkel* pour la défense de ces vestiges de la forêt de Soignes, par *SOS Kauwberg* pour la sauvegarde du remarquable patrimoine concerné, par *Oxy 15 Mon quartier Ma vie*, pour la défense d'un quartier actif et durable, par le *Comité Longchamp Messidor* qui reste vigilant pour l'avenir de l'avenue Churchill, par les riverains des sites *Kinsendael – Kriekenput* pour la sauvegarde de leur milieu de vie, par le *Comité Floride Langeveld* pour la préservation de leur patrimoine architectural, par les habitants du *Groeselenberg* pour le respect du plan de développement du site de l'ancienne clinique des 2 Alice, etc...

Mais la publication de ce numéro anniversaire est aussi l'occasion de se replonger dans cette collection qui a commencé en 1991, c'est à dire quand l'ACQU avait déjà 17 ans.

D'où venons-nous ? Quelles lignes de force y découvre-t-on ? Quelles ont été nos préoccupations récurrentes? Et surtout, peut-on - modestement – penser que notre action offre une certaine utilité?
Plusieurs constats s'imposent :

- La plupart des sujets traités aujourd'hui le sont depuis le début, que ce soit en matière de mobilité, d'urbanisme, de cohabitation entre les habitants et la nature en ville, d'appels à une politique de sauvetage de nos trois cours d'eaux, de la création de pistes cyclables et de sites propres pour les transports en commun, de la protection du piéton contre l'envahissement de la voiture, du classement de sites naturels ainsi que de notre patrimoine architectural de qualité, etc, etc...
- Ceci pourrait donner l'impression qu'on fait du surplace, que rien ne change, qu'on prêche dans le désert.

Mais il n'en est rien : le chemin parcouru est énorme.
Il y a 25 ans, certaines de nos suggestions étaient considérées comme farfelues alors qu'aujourd'hui elles paraissent évidentes, et certaines prises de position des politiques surprendraient grandement maintenant si on les re-publiait .

- Il y a aussi – et peut-être surtout – que la participation citoyenne n'est plus une idée fumeuse et irréaliste : elle est acceptée et même parfois mise en oeuvre, timidement il est vrai; le monde politique en perçoit la nécessité pour diminuer le fossé qui s'est installé entre les électeurs et les élus, et les citoyens se rendent compte qu'ils ont un pouvoir de pression, qu'ils peuvent faire évoluer les comportements.

Disons que le monde politique entend de plus en plus le monde associatif ... mais a de la peine à l'écouter, à tenir compte de ses avis.
C'est là notre rôle de contradicteurs d'élus qui, lui, ne changera jamais.

Cette *Lettre* concrétise ainsi de manière pédagogique les différentes facettes de notre engagement. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'importance de la dynamique sociale engendrée par les multiples questionnements.
Elle est aussi l'occasion de remercier les Comités pour le magnifique travail accompli.

Rappelons, si besoin est, que notre *Lettre* peut être consultée sur le site de l'A.C.Q.U.: www.acqu.be.

Bernard Jouret et Denys Ryelandt

LE GRACQ SALUE CE 100ÈME NUMÉRO !

Succès dû à la ténacité et la patience de nos courageux rédac' chefs, simples rédacteurs et distributeurs.
La *Lettre aux habitants* est un lien essentiel entre tous nos comités, si différents, des quatre points cardinaux d'Uccle, aux populations si diverses.

Le GRACQ d'Uccle, comité des habitants à vélo, passe-partout, inter-quartier et inter-régional, a dans son essence de traverser allègrement toutes les frontières.
La lecture de la *Lettre aux habitants* nous permet de saisir la qualité de chaque quartier et de ses habitants.

Avenue Churchill : 1968-2019 : 51 années de galère pour piétons, personnes à mobilité réduite, handicapées et cyclistes.[1]
2019 : 2 pistes cyclables marquées. **A quand nos trottoirs réélargis ?**

HIER

Né à Uccle en 1975, le GRACQ avant même de se diffuser dans toute la communauté française et de co-fonder la Fédération européenne des Cyclistes, sera accepté comme membre effectif de l'ACQU, solidaire des autres comités dans les combats homériques contre le Périphérique Sud, la suppression du tram 18,...
Des liens fructueux, noués avec des comités, ne se limitèrent pas à l'organisation de balades, utiles mise en valeur par les habitants et découvertes pour les visiteurs.

Le comité Fond'Roy offrit des parkings-vélo, au terminus du tram du Fort Jaco et à l'arrêt De Lijn/TEC du carrefour Prince d'Orange/Waterloo.
Le président du comité Uccle-Centre nous aida à recenser les sens uniques, afin de soumettre à la commune 1es propositions de « sens uniques, limités au trafic motorisé » ou SUL permettant au cycliste d'éviter les axes bruyants et stressants.

Plus récemment, le comité Oxy15, après des actions à vélo, fournit un questionnaire scolaire, un peu différent de celui que nous avions organisé avec l'échevin Rober et la Ligue des Familles.
Notre communication au Congrès international organisé par l'ACQU sur les « Chemins et servitudes de passage » participa à cette solidarité.
Les plaquettes *'Uccle respire'* et *'Uccle Natura Vélo'* furent publiées par l'ACQU.

AUJOURD'HUI

Le GRACQ ucclois vient de se fendre d'une interpellation citoyenne qui s'est voulue constructive, avec des propositions précises à chaque membre du nouveau collège, prenant en compte le regain du vélo comme mode actif. Il semble maintenant acquis par le Collège et le Conseil que la politique cycliste ne peut, pour être fructueuse, qu'être transversale, impliquant chaque membre du collège communal, dans le champ de ses compétences.

La fête du Véloce vit 350 élèves d'une dizaine d'écoles primaires pédaler jusqu'au parc du Wolvendael, relançant une pratique ancienne.

Au-delà de cette coopération avec les élus et les fonctionnaires[2], nous serions heureux de pouvoir contacter, dans chacun des comités de quartier, une personne de liaison, de préférence cycliste et connaissant bien son quartier.
Nous aimerions renforcer les liens pour rassembler les difficultés rencontrées à vélo et souhaits, ci et là dans Uccle, et réfléchir sur leur faisabilité.

Longue vie à la *Lettre aux habitants !*

GRACQ-U, groupe de recherches et d'actions des cyclistes quotidiens ucclois
Pour le GRACQ, section uccloise, Jacques Dekoster, Groupe de Recherches et Actions des Cyclistes Quotidiens

1 **1967-68 :** doublement de la largeur des voies carrossables par déplacement des trams entre les arbres, éliminant le mail central, suppression des 2 pistes cyclables et rétrécissement des trottoirs parfois même sous le minimum légal de 1m50.

2 Le consensus de 3 élus, 3 fonctionnaires et 3 associatifs, lors de l'audit européen BYPAD et du Plan communal Vélo, aboutit au vote unanime du Conseil communal (10/2017)

PLATEAU AVIJL : RIEN N'EST DÉFINITIVEMENT JOUÉ. RESTONS VIGILANTS !

PLATEAU AVIJL
un cœur à sauver

ASSOCIATION PROTECTION ET AVENIR D'AVIJL

Depuis de nombreuses années, les habitants du quartier de Saint-Job sont mobilisés pour sauvegarder ce site exceptionnel. Il est nécessaire aujourd'hui de faire le point sur la situation actuelle et sur les développements à venir.

1. Il y a plus de 4 ans, la Commune a confié à la SLRB (*Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale*) la maîtrise de la construction, au sommet de la Montagne de Saint-Job et sur le chemin Avijl, d'environ 50 logements et de 60 emplacements de parking en surface, tout en gardant la maîtrise de l'aménagement des accès. Ce projet, en totale contradiction avec l'esprit du quartier, empiète largement sur les espaces verts et les terres arables du plateau. Sa réalisation entraînerait des dommages irréversibles tant au niveau des espaces verts que dans le tissu urbain du quartier.

2. Conformément à la mission qui lui a été confiée, la SLRB a procédé à un appel d'offres, à l'issue duquel elle a sélectionné un bureau d'architectes, puis approuvé le plan de constructions que ce bureau a élaboré en vue d'obtenir un permis de bâtir. À plusieurs reprises, l'échevin de l'urbanisme de la précédente mandature a tenté de faire approuver ce plan Commune/SLRB par le Collège de la Commune. En vain, heureusement. L'*Association* a en effet fait valoir auprès des élus qu'il fallait éviter toute décision précipitée étant donné l'opposition déterminée des habitants qui avaient dans le même temps étudié et élaboré un projet alternatif.

3. Ce projet alternatif, *Demain Avijl*, est centré sur :

   - la préservation des espaces verts et des terres arables du plateau ;
   - la mise en valeur de ces espaces, notamment par la création d'une association d'agriculture urbaine, principalement dédiée à la permaculture ;
   - une gestion partagée du plateau entre la Commune et les habitants, et plus particulièrement avec les jardiniers ;
   - la construction d'un nombre limité de logements, conçus dans l'esprit urbanistique, architectural et sociétal du quartier, localisés en périphérie dans les dents creuses, les pignons en attente et les chancres urbains du quartier (notamment la zone des boxes de garages passablement délabrés au sommet de la montagne de Saint-Job), à l'exclusion des terres arables du plateau ;
   - le classement de l'intégralité des espaces verts et des terres arables du plateau.

   En outre, ce projet mettait en évidence le fait que si les pouvoirs publics s'en tenaient obstinément à leur objectif d'une cinquantaine de logements, il serait possible de le réaliser à un moindre coût environnemental que celui du plan Commune/SLRB.

4. L'Association a donc présenté en 2017 le projet Demain Avijl aux autorités régionales et communales et a ainsi pu obtenir qu'il soit examiné avant tout choix définitif, bloquant ainsi l'octroi d'un permis de bâtir au projet Commune/SLRB.

5. Par ailleurs, au printemps 2018, un groupe d'habitants a introduit auprès des autorités régionales une demande de classement intégral des zones constructibles prévues au PPAS, y compris celles qui se trouvent en périphérie du plateau.

6. Lors de la campagne des élections communales d'octobre 2018, les responsables de la plupart des listes uccloises, et notamment ceux des trois partis de la nouvelle majorité (MR, ECOLO, CDH) se sont formellement engagés à renoncer au projet Commune/SLRB (même si ce renoncement avait un impact financier) et à soutenir la mise en œuvre du projet Demain Avijl avec préservation des espaces verts du plateau. Cet engagement a été repris dans la déclaration de politique générale du nouveau Collège au mois de janvier 2019 :

   Le plateau Avijl constitue un poumon vert, un catalyseur de lien social et un atout patrimonial pour notre commune. Ce site doit être préservé au maximum. Ses fonctions doivent toutefois pouvoir être réinventées, en étroite concertation avec les habitant(e)s, pour le mettre au cœur de la vie du quartier Saint-Job. Le plateau Avijl qui nécessite d'être géré (lutte contre les espèces invasives, entretien des chemins, création de points d'eau, rénovation de l'aire de jeux et du terrain de basket...) offre en effet un cadre exceptionnel pour valoriser des projets pédagogiques, environnementaux et d'intégration sociale (par exemple une ferme de permaculture).

7. Au mois de mars 2019, conformément à la procédure en la matière, la Région a requis l'avis des autorités communales sur la demande de classement intégral mentionnée au point 5 ci-dessus. La Commune a émis un avis négatif, arguant de la nécessité de mettre préalablement en œuvre Demain Avijl.

8. On peut regretter que la Commune n'ait pas plutôt choisi de rendre un avis positif sur un classement partiel laissant en suspens les zones éventuellement concernées par Demain Avijl. D'un autre côté, le document de refus ne faisant aucune allusion au projet Commune/SLRB, on peut considérer que cette formulation équivaut à un abandon implicite de ce dernier projet.

9. Les nouvelles autorités communales se montrent, à juste titre, soucieuses d'éviter que l'abandon du projet Commune/SLRB, et par conséquent la révision de la convention conclue avec la SLRB, n'ait pour la Commune un impact financier trop important.

10. Nous avons pleine confiance dans les engagements répétés pris par les nouveaux responsables de la Commune envers les habitants. Nous sommes donc confiants dans la possibilité d'aboutir rapidement à la finalisation d'un cadre légal préservant définitivement ces espaces verts et garantissant la mise en œuvre de Demain Avijl et d'un contrat de gestion du plateau.

11. Nous devons cependant rester vigilants : aussi longtemps que la convention conclue en son temps entre la Commune et la SLRB n'aura pas été annulée, l'avenir du plateau reste à la merci de la délivrance inopinée d'un permis de bâtir par une future majorité à la Commune et/ou à la Région. Nous devons donc tout faire pour parvenir au plus vite à une solution garantissant par des textes légaux contraignants la préservation définitive du plateau.

Pour l'Association Protection et avenir d'Avijl :
Stéphane Davidts, président de l'Association, responsable du Comité du Quartier Saint-Job
Jacques Galand, membre du Bureau de l'Association
Catherine Toussaint, représentante de l'Association au CA de l'ACQU
Jacques Spies, membre du Bureau de l'Association
Georges Copinschi, membre du Bureau de l'Association, responsable du Comité Andrimont

LE QUARTIER DURABLE « OXY15 / OXYDURABLE »

UN QUARTIER ACTIF ET DURABLE GRÂCE À « LA LETTRE AUX HABITANTS » DE L'ACQU

C'est dans le numéro 53 de la « Lettre aux habitants », paru en septembre 2007, que l'on parla, pour la première fois du Comité de quartier « Château d'Eau-Coq-Moutons-Poussins », à Uccle. En effet, dans le cadre d'un appel à projets « **La rue pour tous** », lancé par « Inter-Environnement Bruxelles » pendant la semaine de la mobilité 2007, les amis de ce quartier appelèrent à une réflexion sur le thème du **« partage de la rue »** et organisèrent une conférence-débat, le 19 septembre 2007, dans la salle du 24, rue du Coq.
Les thèmes abordés étaient alors les suivants :

- La fonction sociale de la rue
- Le trafic motorisé en ville et son impact sur la santé
- Le rôle de chaque habitant - respect d'autrui, de la santé, de l'environnement
- Le rôle des pouvoirs publics

On pouvait lire dans ce numéro n° 53 :

« La Commune d'Uccle, dans le cadre de la mise en application du plan de Mobilité en 2006, a décidé de prendre en considération les demandes du Comité « Château d'Eau, Coq, Moutons, Poussins.». Des aménagements de la circulation ont été installés dans ce quartier (zone 30, sens uniques, etc...) pour y réduire la forte pression du trafic de transit qui nuit à la qualité de vie de ses habitants. L'ACQU se réjouit de ces améliorations et espère que ce projet-pilote sera capable de modifier la vision suicidaire du « Tout pour la voiture » dans nos villes, et de son impact négatif sur notre santé et notre cadre de vie. La rue est avant tout un lieu de vie et de rencontre entre les habitants, et un espace pour tous. Piétons, cyclistes, enfants, personnes à mobilité réduites doivent pouvoir s'y déplacer, en toute sécurité, de manière conviviale et sans subir les effets nocifs d'une circulation motorisée excessive.

« La mobilité à Bruxelles, et particulièrement à Uccle, devient un des enjeux majeurs des années à venir. Comme toutes les grandes capitales, notre ville subit chaque jour les nuisances dues à l'automobile : pollution, bruit, agressivité, insécurité, autant de paramètres qui augmentent au fil des jours.

Force est de constater que, 12 ans après cet article dans la Lettre aux habitants, certaines rues de ce quartier sont toujours soumises à un trafic automobile dangereux.

Un peu d'histoire :

C'est en 1994, que des riverains du quartier avaient réuni, pour la première fois, 140 signatures au bas d'une pétition demandant plus de sécurité et moins de circulation de transit dans leur quartier.
Le bourgmestre de l'époque, M. Derrider, avait annoncé : « D'accord pour créer un circuit fermé dans le quartier ».
Depuis, on ne compte plus le nombre de pétitions et de lettres envoyés aux élus ucclois. Des manifestations furent organisées, telle que celle du **le 9 janvier 2006**, jour de la rentrée scolaire, avec pour slogan :
« un enfant c'est fragile, une maman ça se respecte... »

Ce matin - là, en un peu plus d'une heure et demie, près de 900 voitures furent comptées, dans le haut de la rue du Château d'Eau, ouverte à l'époque dans les deux sens de trafic automobile... (C'est le débit moyen sur une autoroute en heure de pointe...).

La Commune reconnut alors le bien-fondé de la démarche des habitants et apporta quelques modifications à la rue du Château d'Eau : « zone 30 école », chicanes avec stationnement alterné...
Mais la voiture, c'est comme un cancer... Ces mesures se sont vite révélées insuffisantes et n'ont pas permis d'arrêter la vague de voitures et de camions qui déferlaient sur le quartier chaque jour...
Les aménagements proposés, en 2006, par le bureau TRITEL, dans le cadre du PCMU (Plan Communal de Mobilité Ucclois) ont pour la plupart été enlevés sous la pression des automobilistes.
Pourtant, grâce à la sensibilisation menée dans la « Lettre aux habitants », distribuée dans plus de 1.500 boîtes aux lettres du quartier « Oxy 15

/ Oxydurable », les décisions des élus ucclois ont permis une diminution sensible du trafic des navetteurs.

Aujourd'hui, malheureusement, force est de constater que nos petites rues sont toujours aussi dangereuses par manque d'aménagements (rétrécissements, passage-piétons, panneaux de signalisation zone 30 – interdit au 3.5t - etc...).
L'asbl « OXY 15, Mon quartier, ma vie », n'a eu de cesse de sensibiliser les habitants à une démarche nouvelle de l'utilisation de l'espace public.
Depuis 2007, la «Lettre aux habitants » a permis maintes fois aux habitants de se faire entendre. Les quatre numéros 64, 65, 66 et 67 – de juin 2010 à mars 2011 - rappelèrent les principaux objectifs d'actions de ce quartier durable :

- *Préserver les ressources naturelles par une recherche d'**économie d'énergie**,*
- *S'impliquer dans une meilleure **gestion des déchets**,*
- *Vivre ensemble et préserver/valoriser le **patrimoine** naturel et bâti,*
- *Diminuer les effets de la pollution et réduire les nuisances en se déplaçant « autrement » et en améliorant la **mobilité** dans le quartier.*

Dans le numéro 71 de mars 2012, on pouvait encore lire :

MOBILITÉ : *L'asbl « Oxy15, Mon quartier, ma vie » est inquiète. Alors, si on changeait les priorités ? Non à la fluidification du trafic automobile. Oui à la santé publique. « Les habitants du quartier espèrent que Monsieur le Bourgmestre d'Uccle, en tant que premier édile soucieux de la santé de ses concitoyens, prendra les bonnes mesures qui s'imposent pour limiter la fluidification du trafic automobile dans ce quartier et assurer surtout une priorité absolue pour la santé publique et la sécurité des enfants : école, scouts, guides, salle paroissiale etc.... La santé des enfants est à protéger chaque jour.*
Ils ont bon espoir que les élus de la Commune voteront les compléments d'aménagements repris dans le Plan Communal de Mobilité de 2006 pour supprimer tous les axes de délestage des grands axes dans ce quartier, suppression tant attendue par les habitants pour que leur quartier retrouve le caractère social et culturel qui était le sien...
L'asbl demande la mise en place de zones sécurisées pour « vélos », notamment tout le long de l'ICR (Itinéraire cyclable régional) prévu sur l'axe « Fauvette – chaussée d'Alsemberg » et passant par le virage dangereux de la rue du Château d'Eau et la rue du Coq.
C'est peut-être cela le vrai challenge de demain pour notre « quartier durable ».

Dans le numéro 82 de décembre 2014, nous pouvions encore lire :

Deux ICR dans le quartier OXY 15 : des aménagements attendus, mais...
« Oui, on en parle depuis longtemps de ces Itinéraires Cyclables Régionaux 7 et C, dans le quartier OXY 15. Mais il faut bien le dire, cela n'a jamais été la priorité des élus ucclois d'aménager les rues pour la sécurité des cyclistes. Même si les études sur le PCMU, en 2006 alertèrent sur l'insécurité dans nos petites rues résidentielles, du fait d'une circulation automobile de transit excessive, aucune infrastructure ne fut réellement mise en place pour la mobilité douce.
***L'ICR 7** vient de l'avenue Defré et rejoint la gare de Calevoet en passant par la rue Rouge, la rue de la Fauvette, le virage de la rue du Château d'Eau, la rue du Coq, la Chaussée d'Alsemberg.*
***L'ICR C**, quant à lui, vient de l'Observatoire, emprunte le Dieweg et rejoint l'avenue Princesse Paola, en traversant la Chaussée d'Alsemberg et la rue de Stalle et en passant par l'avenue Vanderaey, et la rue Rittweger.*
*La commission de concertation qui s'est déroulée **le mardi 13 novembre 2014** a été précédée d'une enquête publique auprès des habitants. Le dossier y relatif, établi par le bureau d'études « espaces mobilité- Agora Etudes » a mis en évidence quelques points noirs sur les itinéraires cyclables ICR 7 et ICR C.*

Un défi à ne pas rater

Les aménagements d'ICR visent à favoriser les déplacements à vélo et à pied. Indirectement, ils visent à ramener la circulation automobile à un niveau plus acceptable en milieu urbain en incitant les automobilistes à se déplacer autrement qu'en voiture chaque fois que c'est possible.
Gageons que la Région et la Commune d'Uccle joignent leurs efforts pour permettre une véritable réussite en faveur des piétons et des cyclistes dans ce quartier, et s'inscrire, ainsi, dans une optique de développement de la mobilité douce. Car le quartier « OXY 15 » est à cet égard un lieu propice à un tel développement : proche de la gare de Calevoet, proche des écoles (école du Wolvenberg, rue du Château d'Eau - écoles Plein Air et Les Blés d'Or sur le Dieweg - école active rue de Stalle, mais aussi, Athénée d'Uccle avenue Houseau - Lycée Français - etc...), proche des commerces du centre d'Uccle et du Dieweg et entourés de stations de trams ou de bus.
Sous l'impulsion des habitants, à l'initiative de la Région et avec le parrainage de la Commune que nous remercions, notre quartier est devenu « quartier durable ». Au fil des années, les quinze rues y ont été mises en zone 30 et il est à espérer que de nombreuses rues cyclables y seront créées. »

Malheureusement, à ce jour, il reste beaucoup à faire sur l'axe Moutons/Poussins/Coq/ virage Château d'Eau/Fauvette. On a vu récemment trois accidents graves au carrefour Fauvette / Klipveld.

Depuis octobre 2018, le Conseil communal a un nouveau visage et a clairement dit qu'il désirait faire un virage vers la mobilité douce.
Mais devons-nous encore croire ce que les élus nous disent ?

L'ASBL « Oxy 15, mon quartier ma vie » est à l'initiative du projet « Uccle Oxy durable ». Elle regroupe les rues Bernaerts, Château d'Eau, Colonel Chaltin, Coq, Fauvette, Paul Hankar, Klipveld, Moutons, Overhem, Poussins, Repos, Robert Scott, ainsi que les avenues Arnold Delvaux, Vanderaey et Van Zuylen et les environs.
Pour tout renseignement complémentaire - www.oxy15.be - « Asbl Oxy 15, mon quartier, ma vie », 97, rue du Château d'Eau – 1180 Uccle. Tél : 02.374.32.95

Xavier Retailleau
Administrateur

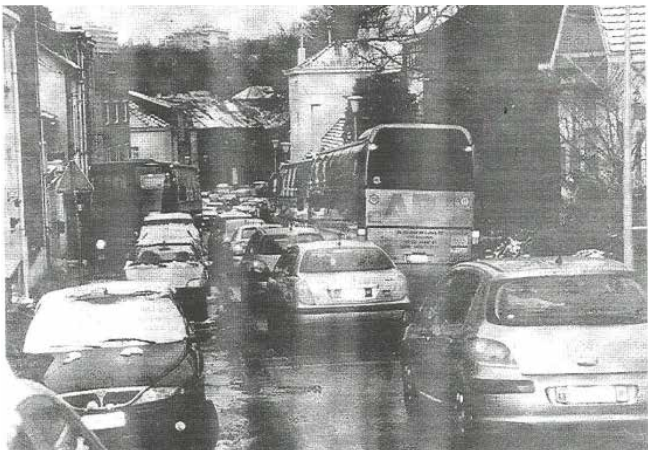

La rue du Château d'Eau, avant les mesures

La chicane proposée par TRITEL, mise en 2007 et enlevée

Compost

Le croisement des rues Charles Bernaerts et de la Fauvette a été le théâtre de trois accidents de la circulation vendredi 22 mars 2019 et le 25 mars 2019, dont deux ayant entraîné d'importants dégâts matériels, des embarras de trafic et l'intervention de la police.

Le croisement Fauvette/Vanderaey 2017

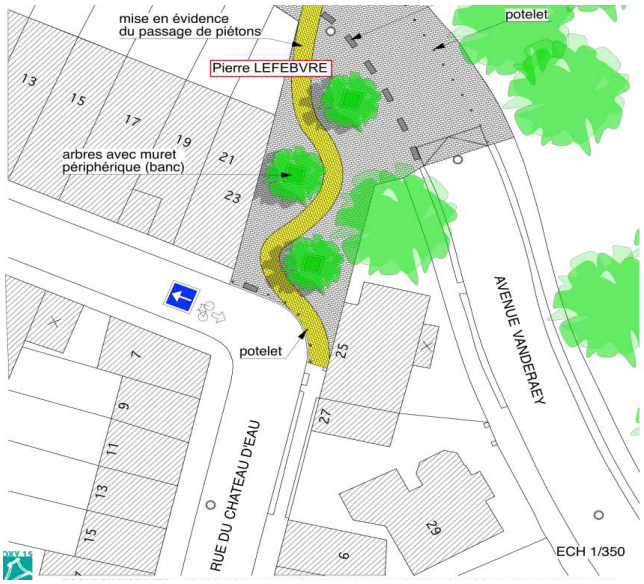

Les aménagements proposés par la Région, mais non encore acceptés :une placette avec box vélos

À UCCLE, LE SPORT NUIT IL GRAVEMENT À LA SANTÉ ?

C'est en tout cas la question qu'on peut se poser dans les endroits où l'expansion d'infrastructures sportives détériore la qualité de vie des riverains et pèse sur l'environnement. Un exemple parmi d'autres : le quartier du Kinsendael-Kriekenput dont les habitants, très remontés, n'ont jusqu'ici pas été entendus.
Développer un centre sportif dans un quartier résidentiel, situé dans une zone verte et en bordure d'une réserve naturelle régionale et Natura 2000, n'est concevable que si la plus grande attention est portée au maintien d'un équilibre cohérent entre ambitions des sportifs invités, quiétude légitime des habitants et respect de la faune et la flore protégées. Or, cet équilibre fragile, maintenu depuis plus de quarante ans, vole aujourd'hui en éclats.

Et l'avis des premiers intéressés ?

À l'heure où les problèmes environnementaux, de mobilité et de congestion urbaine sont au centre des préoccupations, les responsables politiques devraient être particulièrement attentifs au contexte dans lequel ces projets s'insèrent. Prendre en compte la structure des quartiers et leur capacité d'accueil, en cohérence avec l'environnement et le bien-être de ceux qui y résident, cela semble une évidence.

Dans le cas du centre sportif Deridder, les édiles communaux ont suivi une autre logique. Pas de concertation sérieuse avec les riverains, pourtant les premiers concernés. Impuissants, ils ont été tenus à l'écart des différents projets de la Commune : abattage de 64 grands arbres jusqu'à présent (d'autres coupes importantes sont prévues), remplacement du gazon des deux terrains de foot par une couverture synthétique, depuis lors occupation quasi quotidienne en journée et soirée y compris les week-ends, accueil d'un plus grand nombre d'équipes (23 à présent), éclairage nocturne violent, parking sauvage, troisièmes mi-temps arrosées, pollution, nuisances sonores et lumineuses… N'en jetez plus ! Et surtout, ne perdons pas de vue que les habitants ne sont pas les seules victimes ; la faune et la flore de la réserve naturelle trinquent aussi.

L'impact de ce type de nuisances sur la santé et l'environnement est pourtant reconnu aux niveaux régional et européen et donne lieu à un ensemble de campagnes de sensibilisation, de directives et de politiques. Seraient-elles hors du champ de vision de nos édiles ?
Pour couronner le tout, un bâtiment de plus de 60 mètres de long (nouveaux vestiaires et tribunes) pourrait être construit prochainement, renforçant ainsi la mutation d'un club sportif à dimension humaine et locale en une « usine » à football.

Mais où vont-ils s'arrêter ?

Non loin de là, toujours dans le même périmètre, se situe Le Roseau. Ce club de sport vient d'obtenir le feu vert de la Commune pour construire 4 nouveaux terrains de paddle et en corollaire, l'abattage supplémentaire de 60 pins sylvestres de belle taille…
Il faut croire que nos représentants politiques ont choisi de développer le quartier en se souciant essentiellement du confort de ceux qui n'y habitent pas. On imagine sans peine qu'aucun de ces « visiteurs » ne souhaiterait subir en permanence les nuisances qu'il génère lui-même ponctuellement.
Face à l'inaction du conseil communal, les riverains se sont constitués en comité de quartier[1] pour tenter de ramener un peu d'équilibre et préserver ainsi une cohabitation la plus conviviale possible.
À ce jour et malgré une pétition réunissant près de 100 signatures, une interpellation citoyenne, plusieurs demandes de rencontres, aucun résultat tangible n'a été obtenu. Les responsables du comité se sont alors tournés vers les instances régionales et ont sollicité l'aide d'un avocat spécialisé afin d'envisager d'autres actions.
Osons espérer que les comités de quartier ne sont pas les seuls remparts face à la dégradation de notre environnement, que ce soit à Uccle ou ailleurs. S'il ne devait rester qu'eux, les discours et les engagements électoraux récents n'auraient été que fumée politicienne…

Le Comité de Quartier Kinsendael/Kriekenput

1 Un dossier complet est disponible sur demande auprès de Martine De Becker, présidente du Comité de quartier Kriekenput/Kinsendael (martine.de-becker@basf.com)

LE GROESELENBERG

OU EN EST-ON AVEC LE PPAS 3 ANS ET DEMI ANS APRES SON ADOPTION ?

Notre Comité de quartier a participé activement avec l'administration communale à l'élaboration du Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) n° 64 Groeselenberg. Nous avons, entre autres, mis en avant notre vision de l'avenir du quartier dans un Livre Blanc édité en février 2008.

Nos principales préoccupations étaient les suivantes :

- **Maintenir et garantir le caractère pérenne des espaces verts communautaires**, notamment la zone verte plantée d'arbres au feuillage dense située à front de rue Groeselenberg mais aussi le maillage vert existant en intérieur d'îlot avec un verger et des prairies où paissent encore maintenant des moutons.
- **Maintenir la diversité d'affectations, en particulier d'équipements collectifs de proximité** tels qu'écoles, maison(s) de repos, crèche qui seront les garants du maintien d'une vie sociale riche dans notre quartier.
- **Maintenir l'accès au site** en préservant les voiries et chemins existants mais aussi mettre en place de nouvelles liaisons douces (actives) à l'usage exclusif des piétons et cyclistes.
- **Limiter les gabarits et la densité des nouvelles constructions,** non par rejet des nouveaux habitants mais au contraire dans le souci d'offrir un cadre de vie favorisant la convivialité et les rapports humains de qualité.
- Et bien sûr, par la même occasion, **gérer l'impact résultant de l'augmentation du parc automobile** en répartissant de la façon la plus harmonieuse possible le trafic automobile entre les différentes voiries.

Le 11 septembre 2014, le projet de PPAS ainsi que son plan d'expropriation s'y rapportant ont été adopté par le Conseil communal et le 1er octobre 2015 il a été approuvé par la Région.

Ce plan nous paraissait relativement équilibré mais seulement dans la mesure où les prescriptions qui en font partie intégrante soient mises en œuvre. Or, c'est ici que le bât blesse. En effet, voici quelques objectifs qui n'ont toujours pas été respectés :

- « *De garantir un aménagement équilibré de l'îlot en termes d'implantation, d'affectation, de densité et de typologie ainsi qu'en termes de mise en valeur du paysage et du relief.*
- *D'assurer une bonne répartition des accès et une bonne accessibilité de tous les sites à reconvertir.*
- *Que se trouvent dans l'îlot différents équipements publics, dont une école secondaire, une école d'infirmières, une maison de repos, une crèche et le CERVA, un centre de recherche qui à terme quittera cet îlot.*
- *Que le PPAS vise une meilleure accessibilité de l'îlot par les moyens de transports actifs au moyen de nouvelles liaisons transversales,*
- *Qu'une bonne accessibilité pour le transport motorisé de tous les terrains (re)développables est prévue par voies résidentielles et qu'un plan d'expropriation à cet effet est prévu,*
- *Qu'il prévoit des prescriptions spécifiques en ce qui concerne la revalorisation et l'intégration des frontons classés de l'ancienne clinique,*
- *Que le plan veut conserver, valoriser et rendre accessible au public les qualités paysagères, le relief et les nombreux espaces verts,*
- *Qu'il conserve et rend accessible au public le verger existant dans l'îlot.*

Arrête :

Art 2. Est approuvé en raison de son utilité publique le plan d'expropriation de la Commune d'Uccle en complément du PPAS « Groeselenberg » et comprenant deux terrains situés à la rue Groeselenberg et à l'avenue des Statuaires (connus au cadastre Section D, parcelle n°42 H 2)

Art 3. Il est indispensable pour cause d'utilité publique de prendre immédiatement possession des terrains indiqués sur le plan d'expropriation et d'appliquer à ces expropriations la procédure d'extrême urgence prévue par la loi du 26 juillet 1962.»

Aujourd'hui, trois ans et demi plus tard, nous constatons que presque aucune des prescriptions n'a été prise en compte. Et pourtant, le 22 no-

vembre 2017, nous avions procédé à une « interpellation citoyenne » devant le Conseil communal.

Nous attendons maintenant que nos nouvelles autorités communales prennent, dans les plus brefs délais, les mesures suivantes :

1°) Procéder aux expropriations prévues

Nous constatons aujourd'hui les effets pervers de ce manquement :

Du côté de l'avenue des Statuaires, il y a risque de voir à court terme disparaître la seule liaison transversale existante en mode de transport actif qui, par le côté de la maison de repos « L'Olivier », offre un débouché à proximité de l'actuel « Domaine de l'Observatoire. »

Cela rend également inopérant l'idée d'un délestage du trafic automobile généré par le nouvel immeuble (103 appartements). Au vu des récents aménagements - que nous apprécions par ailleurs - à l'arrière (sud, sud-ouest) de celui-ci, nous ne voyons déjà plus où cet accès pourrait être créé.

Une réflexion avait été entamée à ce propos dans le but de réduire les grosses difficultés rencontrées (files) au débouché de la rue Groeselenberg dans l'avenue Houzeau. Le tourne-à-gauche est en effet très périlleux à l'heure de pointe du matin. Cette réflexion voulait aussi anticiper le lotissement futur du site du CERVA avec son lot supplémentaire de véhicules.

Ceci dit, cette idée de délestage routier vers l'avenue des Statuaires pourrait être abandonnée si une autre mesure, déjà évoquée avec notre administration communale, était instaurée : la mise en place d'une voirie à double sens entre l'avenue des Statuaires et l'ancien accès au site de la Clinique des 2 Alice. Ce double sens avait d'ailleurs été instauré avec succès pendant les travaux de transformation du bâtiment de la Clinique pour éviter que le charroi de camions emprunte l'autre tronçon de la rue Groeselenberg, la voirie étroite, à l'époque récemment rénovée, menant jusqu'à l'avenue Houzeau.

Du côté Groeselenberg, la non expropriation de la servitude existante dans le but d'en faire une voirie communale pose déjà de gros soucis. Le propriétaire du terrain des anciens parkings (zone constructible) a tout récemment mis en place une clôture tout le long de cette servitude. Se pose le problème d'une privatisation de l'ensemble de l'intérieur d'îlot dont nous ne voulons pas et de la priorité ou pas au débouché sur la rue Groeselenberg.

D'autre part, au bout de la dite servitude, le même propriétaire a installé une grille qui empêche d'ores et déjà tout accès à l'ancien verger, ce qui est en totale contradiction avec les prescriptions du PPAS. De plus, ce lieu est un véritable verrou pour la mise en place des autres voies actives à destination des piétons et vélos.

Nous attendons de nos autorités communales qu'elles procèdent aux expropriations prévues dans les plus brefs délais de façon à faire de la servitude existante une voirie communale pour garantir le maintien de la seule liaison active existante, de rendre possible la création d'autres liaisons actives ainsi que l'accès au verger.

2°) Prendre les mesures nécessaires pour garantir aux habitants du quartier la jouissance des derniers espaces verts à leur disposition

Pour garantir la préservation de la zone verte à l'entrée de l'ancien site historique des 2 Alice et son libre accès aux habitants , nous demandons à la Commune d'acquérir cette zone à front de rue Groeselenberg y compris une bande de terrain de 5 m. côté parking à l'aplomb de la couronne des arbres remarquables.

Un site de compostage de quartier devrait y voir le jour mais seulement à titre précaire. L'acquisition de cette parcelle permettrait de garantir un minimum d'espace à destination des habitants du quartier et de pérenniser le compost collectif. On pourrait même imaginer que les anciens frontons y trouvent place, sauf si une autre localisation a déjà été prévue.

Une autre piste. A flanc de coteau, entre la maison de repos « L'Olivier » et l'ancienne clinique, il y a une bande de terrain assez importante avec quelques vieux arbres fruitiers. D'après ce que nous savons, ce terrain aurait été mis à disposition de la maison de repos par les anciens propriétaires pour une extension éventuelle de la maison de repos. Si cela ne se faisait pas ou si cette extension se faisait du côté de l'ancienne école d'infirmières, ce terrain pourrait être un plus pour la vie du quartier. Pourrait y trouver place un site de potager collectif à l'initiative de la Commune ou de Bruxelles Environnement.

3°) Veiller au maintien de suffisamment d'équipements collectifs sur le site

L'école d'infirmières a déménagé depuis plusieurs années pour s'implanter à Louvain-La-Neuve et

à notre connaissance, rien n'est prévu pour la remplacer.
La crèche installée sur le site a fermé ses portes en avril 2019 pour s'installer du côté des Cliniques de l'Europe. Rien ne semble prévu pour en installer une nouvelle. Il aurait bien été question d'un projet d'extension de la maison de repos « L'Olivier » avec crèche attenante de façon à favoriser les contacts intergénérationnels. Mais rien de concret et aucune garantie que cela se fera.

4°) Prendre les devants pour garantir la mise en place de nouvelles voies actives

Dans le passé, nos autorités communales avaient comme philosophie de mettre en place les nouvelles liaisons au gré des demandes de permis de lotir/construire/d'urbanisme.
C'est tout à fait illusoire et les faits le prouvent. Il n'y a pas de demande de permis, et nous pensons qu'il n'y en aura probablement jamais pour les lieux susceptibles d'accueillir de telles liaisons, sauf peut-être lors de la reconversion du site du CERVA.
Encore faudrait-t-il que le verrou en bout de servitude soit levé.
Une de ces liaisons potentielles est celle qui partirait de l'avenue Circulaire en direction du centre de l'îlot. Nous pensons que le propriétaire n'a plus du tout l'intention de lotir et même si c'était le cas qui nous garantirait qu'une liaison active serait mise en place ?

Ces mesures sont indispensables pour le maintien d'un cadre de vie favorisant les rapports humains de qualité, pour la sauvegarde d'un espace respectueux de la nature, ainsi que pour la sauvegarde de notre patrimoine (Frontons classés).

1971	Ilot du Groeselenberg après 2012

Source : Brugids

LES ABBV

Nous sommes les **Amis des Bois de Buysdelle et de Verrewinkel**. Ces deux bois sont des vestiges de la forêt de Soignes. Comme celle-ci, ils possèdent encore de belles parcelles de hêtraie cathédrale. Elles font maintenant partie de Natura 2000.

On pourrait penser que c'est une bonne chose de faire partie de Natura 2000. Mais ce n'est pas le cas si on veut préserver notre hêtraie cathédrale ! Or, notre association désire sauvegarder ce patrimoine unique, surtout si proche d'une ville comme Bruxelles. Mais parmi les objectifs de Natura 2000, il y a la diversification des essences qui permettrait de mieux faire face au réchauffement climatique. Au détriment du hêtre. Et sans celui-ci, nos bois perdront leur caractère si particulier.

Depuis 2005, Bruxelles Environnement (IBGE) est le gestionnaire des bois de Buysdelle et de Verrewinkel. Les axes privilégiés sont la sécurisation des chemins et des lisières, ainsi que la diversification des essences. En 2012, l'IBGE a fait abattre 40 grands hêtres dans le bois de Verrewinkel malgré tous nos efforts pour en sauver une petite dizaine. A l'époque, la commune d'Uccle, propriétaire du bois depuis 2003, était restée sourde à nos appels. Nous nous sentions inutiles et nous avons même songé à dissoudre notre association au courant de l'année 2018.

Début 2019, le projet d'abattage de 500 arbres à Verrewinkel (dont 45 à haute tige), nous a réveillés. Et avec les encouragements de l'ACQU et le soutien des comités de quartier voisins *SOS Kauwberg* et *Fond'Roy*, que nous remercions ici, nous allons continuer à défendre «nos» bois.

On aurait voulu réduire cette coupe de 500 arbres qui nous semble énorme pour un bois de 12 hectares. Mais « ils sont déjà vendus » ! Lors d'une réunion avec les ABBV et l'échevine de l'Environnement d'Uccle, les représentants de l'IBGE nous ont apporté quelques informations : une « éclaircie » consiste à couper certains arbres pour en favoriser d'autres, des arbres dits « d'avenir ». Il y en a 304 à Verrewinkel, dont 112 hêtres. Ainsi, la coupe des 500 arbres représente entre 1 et 2 arbres à couper par arbre d'avenir qui pourra ainsi se développer.

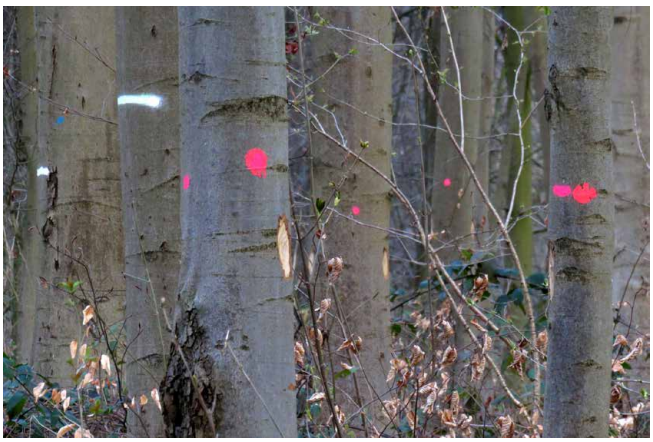

L'IBGE nous a aussi promis d'être à l'écoute des riverains pour l'élaboration du plan de gestion des bois de Buysdelle et de Verrewinkel. Mais espérons que nous serons alors de taille à préserver notre hêtraie cathédrale !

Les ABBV
http://users.skynet.be/boisdeverrewinkel/

NB : si vous-vous promenez dans nos bois ces jours-ci, sachez que les points bleus spécifient les arbres d'avenir, donc favorisés au détriment des arbres marqués d'un point rouge qui seront abattus. Attention, seuls les points rouges accompagnés du martelage avec le sceau royal comptent. Les lignes blanches ou vertes indiquent les chemins de débardage pour l'évacuation des grumes. L'abattage est prévu vers le 15 août.

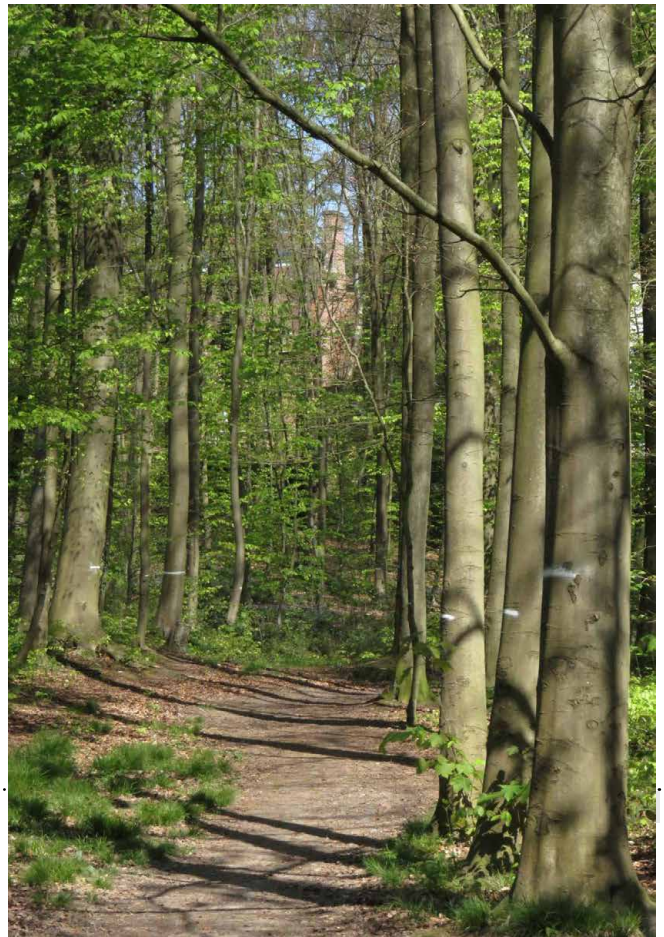

LE KAUWBERG AU CŒUR DES DÉBATS DE SOCIÉTÉ

La sauvegarde du Kauwberg est un combat qui date de la fin de l'année 1986, à une époque où la parution de la *Lettre aux habitants* n'était pas encore trimestrielle. De son côté, le « *Kauwberg Info* », la revue trimestrielle de SOS Kauwberg, a 13 numéros d'avance sur le centième numéro de la Lettre aux habitants, puisque notre revue de l'été porte le n°113.

La lutte pour la sauvegarde du Kauwberg s'est inscrite dans le prolongement des actions d'opposition au projet de Ring Sud par l'ACQU dont le Livre Blanc a été un élément clé. Cette lutte pour la préservation d'un espace semi naturel nous a incités à nous préoccuper du patrimoine naturel ucclois et à le défendre dans son ensemble. Ainsi, lors de l'enquête publique relative au PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) notre association a été l'une des rares réclamantes à demander que le plateau Engeland bénéficie de la protection en tant que Zone Verte à Haute valeur Biologique et lors de la deuxième enquête (PRAS II) à demander que l'entièreté du Broek (chemin des pêcheurs) soit une ZVHB. Et précisément, à propos d'Engeland, si notre association s'est mobilisée, malheureusement trop peu de riverains ont répondu à l'enquête, avec pour conséquence qu'une partie de la zone a été affectée à l'habitat. Fort de cette triste expérience, nous avons veillé à ce que de très nombreux Ucclois demandent la protection du Broek. Ce qui a porté ses fruits !

Moralité : les enquêtes publiques nécessitent à la fois une bonne vigilance du milieu associatif, soutenue par une mobilisation rapide et nombreuse de la société civile. Si chacun attend que son voisin se mobilise, on n'obtient pas de résultat. Quelques années plus tard, face aux lotissements, tout le monde crie à la défense des espaces verts, alors que pas grand monde n'a pris le temps d'agir individuellement ! A Engeland, il y près de vingt ans, tout comme pour Droh!me aujourd'hui, les enjeux économiques et politiques colossaux ont considérablement biaisé la participation citoyenne.

Les actions de *SOS Kauwberg* s'inscrivent aussi dans les grandes luttes écologiques : la perte de biodiversité et le réchauffement climatique ne sont-ils pas intimement liés ?
Ces deux phénomènes mettent la vie sur terre en danger. D'éminents scientifiques affirment qu'il s'agit de la sixième extinction des espèces dont les humains font partie. On ne peut dissocier le réchauffement climatique de la perte de biodiversité et de la disparition des espèces. Pas parce que la seconde est une conséquence de la première, mais parce que toutes deux sont causées par les excès de notre genre humain qui a longtemps cru que la nature était à sa disposition, et qu'elle se rétablirait spontanément après prélèvements… ; de là à imaginer que l'homme pouvait alors en disposer à sa guise, il n'y avait qu'un pas !

On sait maintenant que l'aventure humaine s'est fourvoyée avec cette approche bien commode et justificatrice de ses excès. Elle va aujourd'hui droit dans le mur et court à sa propre extinction. L'homme qui est au sommet de cet écosystème ne peut que tomber de très haut. Toutefois, laissons-nous imaginer, quoi qu'il advienne, que la résilience de la nature pourra toujours laisser place à de nouvelles formes de vie peut-être plus civilisées.

Est-ce inéluctable ?
Peut-être pas si le genre humain est capable de modifier son emprise sur le Vivant, modifie radicalement ses comportements pour ne plus vivre aveuglément aux dépens de la nature mais au contraire retrouve équilibre et harmonie avec elle. Notre société en crise doit aller au-delà de cette prise de conscience et aider la nature à se reconstruire et la protéger. Ce que *SOS Kauwberg* fait depuis 32 ans…

L'avenir du Kauwberg se réfléchit actuellement
Alors que depuis 2 ans (par jugement) le Kauwberg est devenu une propriété de la Région, ce n'est que ce printemps, après que les parties se soient accordées sur le prix de son rachat, que Bruxelles Environnement peut (enfin) prendre des renseignements pour en assurer la gestion. Espérons qu'elle se fasse avec l'objectif de préserver et restaurer les habitats protégés par Natura 2000 plutôt que d'en faire un parc récréatif.

Le bureau de SOS Kauwberg

COMITÉ DU QUARTIER FOND'ROY

Le Comité du Quartier Fond'Roy aura bientôt 50 ans ; il est même membre fondateur de l'ACQU ainsi que de INTER ENVIRONNEMENT BRUXELLES (IEB). Il couvre une vaste zone s'étendant du Fort Jaco à la Drève Pittoresque qui forme la limite avec Rhode. Il fut créé au début des années 70 pour combattre les projets du périphérique, le ring sud, qui devait traverser le quartier.

Le Comité est animé par un conseil d'administration de 7 membres qui gèrent chacun un groupe de travail voué à un secteur d'activité. Une assemblée de quartier est tenue tous les 18 mois à laquelle participent généralement 200 habitants, le bourgmestre, plusieurs échevins et le commandant de police. Les invitations à l'assemblée sont accompagnées d'un rapport d'activité qui, en 16 pages, illustre les actions du comité. Un rapport intermédiaire est envoyé par courriel aux centaines d'habitants qui ont communiqué leur adresse électronique.

Notre Comité garde toutes ses dents. Ces derniers temps, il a décidé de combattre une tendance qui se généralise en matière urbanistique : c'est l'acceptation par les autorités de multiples dérogations à la réglementation. En effet, à quoi sert de légiférer en établissant certaines limites si c'est pour y déroger trop facilement ?

En tout cas, tout récemment, le Conseil d'Etat a réservé une suite favorable à une action que notre Comité avait soutenue en annulant un permis d'urbanisme.
La demande portait sur une rénovation - agrandissement d'une villa chaussée de Waterloo en vue de bureaux et d'un peu de résidence, en entamant la zone de jardin en violation de plusieurs dispositions du PRAS et du RRU. Le voisin lésé s'adressa au Comité qui observa que la Commune et le fonctionnaire délégué de la Région bruxelloise s'étaient avancés « un pont trop loin » et décida de l'accompagner dans l'action au Conseil d'Etat.

Le dossier présentait la particularité qu'il avait été présenté une première fois par l'auteur du projet et avait fait l'objet d'un avis défavorable unanime de la Commission de Concertation. Il avait ensuite été présenté une nouvelle fois à la Commune avec des modifications mineures mais toujours une sensible réduction de la zone de cour et jardin arrière jouxtant les jardins de l'avenue Fond'Roy. Nonobstant cette emprise importante sur un intérieur d'îlot existant, la Commission de Concertation donna en 2015 un avis favorable mais non unanime et le fonctionnaire délégué accorda les dérogations sollicitées ce qui conduisit la Commune à autoriser la construction malgré les objections soulevées.

Le Conseil d'Etat annula le permis d'urbanisme en considérant notamment que le projet approuvé restait très similaire au projet précédent en termes de hauteur et de gabarit et que la motivation formelle du permis ne faisait pas apparaître les motifs pour lesquels l'attitude de l'autorité aurait évolué à ce sujet et en quoi le projet modifié pouvait bénéficier de dérogations portant atteinte à l'intérieur d'îlot. Le propriétaire a tout récemment introduit une demande de régularisation portant sur l'immeuble tel que construit en exécution du permis annulé.

Le dossier passera prochainement en Commission de Concertation. Il reste à voir ce que les membres de celle-ci et le fonctionnaire délégué feront compte tenu du programme politique adopté par la nouvelle majorité communale qui indique que celle-ci veillera plus que par le passé à la protection des intérieurs d'îlots.
Le Comité a la volonté et les ressources pour poursuivre la cause jusqu'au bout, c'est-à-dire au retour du respect des règles.

Pour conclure, le Comité considère sa mission essentiellement comme un relais des souhaits des habitants vers la Commune et aussi comme gardien attentif des normes du Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS).

L'asbl Comité de Quartier Fond' Roy

AVENUE CHURCHILL : VIGILANCE !

Initialement créé comme l'ACQU pour défendre le sud de Bruxelles contre le projet Périphérique Sud, le Comité de Quartier Longchamp Messidor (CQLM) est actif depuis 1975. Tous deux ont coopéré en bonne intelligence, portant une égale attention à l'aménagement de l'avenue Winston Churchill qui a toujours évolué au gré des tendances et des besoins en matière de mobilité.

Par exemple, le tram circulait autrefois sur ce qui est aujourd'hui devenu la voirie, tandis que le terre-plein central, anciennement dénommé « allée cavalière », était réservé aux piétons et aux cyclistes, sous la houppe majestueuse des marronniers. Fin des années '60, le tram dut céder la place à la voiture sur la voirie et chassa de ce fait piétons et cyclistes du terre-plein central afin de lui-même s'y installer. Au milieu des années '70, un projet de voies à trois bandes comme sur le boulevard Général Jacques vit le jour mais fut heureusement vite abandonné, au profit du maintien de ce patrimoine d'exception que représentait alors cette grande artère arborée en pleine ville. Une mutation sensible du bâti de l'avenue est intervenue dans les mêmes années, avec la démolition de plusieurs maisons de maître et leur remplacement progressif par des fronts bâtis d'immeubles à appartements de gabarits plus élevés.

Le prestige de l'avenue demeurait toutefois intact en raison du maintien de l'alignement homogène de ses arbres majestueux. Depuis une bonne décennie, cette qualité paysagère est mise en péril. Outre le non-remplacement des marronniers à abattre pour raison phytosanitaire, ce qui crée des trous dans l'alignement, l'élargissement systématique des quais avec le platane comme espèce de remplacement a lui aussi rompu l'homogénéité de l'alignement.
Le but de la Région était alors de rendre les quais accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite) mais le CQLM ne put que déplorer que ces travaux, exécutés sans permis d'urbanisme, soient aussi exécutés sans vision d'ensemble pour un réaménagement global de l'avenue, d'une part, et sans le moindre aménagement pour les PMR en amont ou en aval de l'avenue Winston Churchill, d'autre part. Voilà un exemple typique de « la politique des petits bouts », et qui, au passage, permet à certains d'entamer à petits coups le patrimoine urbain. A cela s'ajoute le récent réaménagement du pourtour du rond-point Churchill, avec cette large bande circulaire hors voirie empruntée dans les deux sens à la fois par les piétons et cyclistes, ce qui n'est pas sans danger. Le CQLM s'était opposé à ces travaux, jugeant inutile d'abattre des arbres pour remplacer ce qui fonctionnait très bien, soit un couloir sécurisé exclusivement réservé aux cyclistes et marqué au sol sur la voirie, sur tout le pourtour du rond-point, du type de celui tracé dernièrement et désormais praticable tout le long de la grande artère.

C'est grâce à L'ACQU que depuis 1976 les quartiers nord et sud d'Uccle gardent leurs forces unies pour s'opposer à nombre de projets qu'ils jugent déraisonnables. Ainsi l'ACQU a-t-elle combattu aux côtés du CQLM les projets régionaux à répétition visant d'une part à oublier le feuillu pour arborer l'avenue au profit du résineux (métaséquoia) - car moins encombrant pour les caténaires du tram - et d'autre part à aménager à l'entrée de l'avenue, côté Brugmann, une troisième voie de tram sur la voirie et une gare de triage en plein milieu de l'avenue, en abattant au passage les marronniers « au cas par cas, pour les besoins du chantier » (sic). L'indignation et la mobilisation des riverains ont fini par faire triompher la raison : le projet « troisième voie » fut définitivement abandonné par les instances régionales en 2014 et le rond-point Vanderkindere, trait d'union entre les avenues Churchill et Albert, a été réaménagé en conséquence, sans toutefois beaucoup penser aux cyclistes, pour qui traverser la place reste un danger.

Si le tourment face à l'aberration que représentait « la troisième voie » n'a plus de raison d'être, le Comité reste aussi perplexe que vigilant face au sort que la Région entend réserver à l'axe qui relie le Bois de la Cambre au Parc Duden. Il partage en particulier les inquiétudes des habitants de l'avenue Albert face à ce que sont devenus les arbres dans leur avenue. L'incurie des autorités en termes d'entretien des marronniers avenue Albert pendant des décennies aurait rendu inévitable en 2018 le tronçonnage radical de la ramure des

marronniers, les branches jeunes et saines ayant poussé sur des branches anciennes plus proches du tronc mais pourries de l'intérieur et donc susceptible de casser. C'est du moins l'explication qui nous a été donnée lors d'une réunion au cabinet du Ministre Pascal Smet au printemps 2018. Résultat, les anciens marronniers de l'avenue Albert sont transformés en totems à moignons nus l'hiver, et en quilles feuillues à la belle saison : un paysage en berne ! Alors qu'aux dires de la Région, aucun plan de réaménagement pour les avenues Albert et Churchill n'est dans les cartons...

Si les marronniers de Churchill ont jusque maintenant pu échapper à un tel sort, ce sont les jeunes platanes aux quais qui furent la cible de l'ardeur des bûcherons l'hiver dernier : tous subirent alors un ébranchement systématique du tronc jusqu'au-dessus des caténaires, à parfois plus de 6 mètres du sol, en devenant de ce fait ce que les autorités appellent des « troncs nus colonnaires », aussi dépouillés que les lampadaires et les poteaux des caténaires. A noter que pendant des décennies, le feuillage des arbres bordant la voie de tram et les caténaires ont harmonieusement coexisté, ce qui moyennant entretien et élagages réguliers permettait à l'avenue de conserver tout son cachet, sa convivialité, et c'était aussi tout bénéfice pour les usagers du tram.

Bien sûr, le Comité de quartier encourage le transport en commun et la mobilité douce, mais il s'inquiète de voir des décisions prises sans vision d'ensemble et surtout sans le souci de préserver et renforcer l'ambition urbanistique de cet axe structurant majeur que constituent ensemble les avenues Churchill et Albert. Or, depuis 2014, le CQLM n'a eu de cesse de réclamer une concertation avec les différents partenaires, au niveau régional (dont la Commission Royale des Monuments et Sites), communal et associatif, en vue de l'élaboration d'un « **plan global d'aménagement** », convaincus que préserver ces magnifiques espaces de vie est essentiel au développement d'une ville en pleine croissance démographique.

Le comité entend rester en outre très attentif à la politique de stationnement du plan IRIS 2 régulant le sort réservé aux places de stationnement, en cas de réaménagement de l'espace public. Si le CQLM s'est toujours dit évidemment favorable au vélo et à une augmentation de la fréquence des trams, il surveillera de près toute velléité de suppression de la zone de stationnement en voirie, à l'heure où la voiture est perçue par certains comme l'ennemi à abattre. Tant les adeptes de la mobilité douce que les automobilistes, privés ou professionnels, doivent pouvoir continuer de fréquenter leurs familles, amis, clients ou fournisseurs en pouvant stationner de manière sécurisée le long du trottoir, sans oublier ceux qui habitent sur place mais n'ont pas de garage.

Enfin, le Comité suit de près l'évolution d'un règlement communal d'urbanisme zoné à Uccle (RCUZ), dont il a lui-même soutenu la création pour protéger les anciens immeubles et leurs perspectives, de l'avenue Winston Churchill à la place Danco en passant par la place Vanderkindere, l'avenue Brugmann et le square des Héros. Le principe de l'élaboration d'un tel règlement «Grandes Avenues» a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal au milieu de l'année dernière mais il semblerait que la réflexion sur ce projet soit subordonnée à la modification du RRU en cours. Dans l'avis qu'il a rendu sur le projet du nouveau RRU, et à l'intervention de l'ancien échevin Marc Cools, le Conseil communal a plaidé pour que la toiture d'un nouvel immeuble ou d'un immeuble transformé ne dépasse pas de plus de trois mètres le profil mitoyen le plus bas des constructions mitoyennes.

Pour conclure, sur l'ensemble de ces questions le CQLM ne baisse pas la garde mais veut rester optimiste, surtout qu'il n'agit pas seul mais au contraire dans le même état d'esprit que les comités de l'avenue Albert et de ceux qui jouxtent l'avenue Winston Churchill.

Pour le Comité de Quartier Longchamp Messidor
Anita Nys et Béatrice Trouveroy

L'ACTION DU COMITE FLORIDE LANGEVELD

Membre de très longue date de l'ACQU, notre comité a pour objectif principal d'assurer la défense de l'intégrité du quartier en étant le relais entre les habitants et les autorités communales.

Il veille notamment à ce que, dans le respect des plans particuliers d'aménagement, tout soit fait pour améliorer la qualité de vie et combattre ce qui pourrait y porter atteinte. Dès qu'une demande d'urbanisme est déposée pour un projet important, nous l'examinons et au besoin nous intervenons quand il passe en Commission de Concertation.

C'est ainsi que, pour reprendre des dossiers récents, lorsque le nouveau plan de stationnement a été décidé par la Commune, nous l'avons examiné, organisé une enquête interne au quartier et ensuite donné notre avis circonstancié.

Nous sommes bien sûr aussi en contact avec la direction de la Clinique Ste Elisabeth, tant pour remédier à des problèmes de stationnement sauvage que pour demander de réduire les nuisances sonores qui émanent de sa toiture.

Nous avons organisé un jardin collectif « Les deux cerisiers » à côté de la Mediathèque; il est petit mais nous en sommes fiers.

Mais depuis 3 ans, c'est la protection du **Manoir Pirenne** qui nous a mobilisés. Profitons de l'occasion pour faire le point :

- Début 2016, une demande de projet d'urbanisme est déposée par *Ocean Group et Arthur*, le présentateur de télévision, pour la démolition du Manoir Pirenne, 125 – 127 avenue de la Floride, l'abattage de nombreux arbres remarquables dont certains classés, et la construction de 3 immeubles à appartements de grand luxe avec piscines sur le toit.

- Les habitants du quartier se mobilisent pour s'opposer à ce projet, pour conserver le Manoir, les arbres remarquables et le maillage vert que constitue cette propriété d'exception.

- Le 27 avril 2016, la commune d'Uccle, remet un avis défavorable au projet et le termine en demandant, entre autres, lors d'un nouveau projet, « de maintenir le Manoir et renoncer à la construction de l'immeuble C. »

- *Le Comité de Quartier Floride Langeveld* dépose un dossier à la *Commission Royale des Monuments et des Sites* en vue d'obtenir le classement du Manoir, unique en son genre ; il s'agit ici d'une volonté de se défendre contre une nouvelle « bruxellisation » qui a déjà fait tant de ravages.

- Mais voici que le 21 janvier 2019, une demande de permis d'environnement de classe 2 est déposée par la *SA E-Maprod*, avec enquête publique (mais sans commission de concertation) ; ce permis vise l'installation de 2 chaudières, d'un parking couvert de 23 véhicules, d'un parking plein air pour 10 emplacements ainsi que d'un système de réfrigération.

- Le CQFL rencontre l'échevin de l'Urbanisme pour lui faire part de son inquiétude face à cette demande pour des travaux importants. L'échevin confirme qu'il lui semble plus cohérent de grouper la demande de permis d'environnement à la demande de permis d'urbanisme et que, une demande de classement ayant été déposée par le CQFL, la demande de

permis d'urbanisme est à l'arrêt dans l'attente de la décision. Par contre, le permis d'environnement suit son cours.

- La crainte – légitime – des riverains est que le promoteur procède déjà aux travaux autorisés par le permis d'environnement, (avec abattage d'arbres) et que soit ainsi créée une situation de fait : le permis d'environnement étant accordé, il n'y a plus lieu de refuser le permis d'urbanisme. On aurait alors des parkings construits pour desservir un ensemble immobilier actuellement non autorisé !

- L'échevin annonce « qu'au terme de l'instruction du permis d'urbanisme, une procédure permet de ré-analyser le permis d'environnement afin de le mettre en concordance avec le permis d'urbanisme, si nécessaire. »

- Le CQFL va déposer un recours auprès du Collège de l'Environnement pour marquer son désaccord face à cette procédure déconcertante.

Le CQFL a pris connaissance de la Charte signée par la nouvelle équipe communale, qui insiste sur le fait que, durant sa législature, elle sera attentive à divers points dont ceux-ci en particulier :

- Dans le cadre du PRAS, les travaux en intérieur d'îlot doivent en priorité en améliorer les qualités végétales et y favoriser le maintien ou la création de surfaces en pleine terre.

- Selon le Règlement Régional d'Urbanisme, il y a interdiction de dépasser les ¾ de la profondeur de la parcelle en matière de construction.

- Le maintien d'une surface perméable au moins égale à 50% des zones de recul et de cours et jardins.

En l'occurrence, aucune de ces trois conditions n'est respectée par le nouveau projet. Nous espérons dès lors que l'équipe communale va préserver nos intérieurs d'îlots qui sont une précieuse richesse uccloise, et spécialement celui-ci !

Pour le Comité de Quartier Floride/Langeveld
Chantal de Brauwere, Présidente

Nous reproduisons cet Editorial des Nouvelles de l'ACQU n° 10 de février 1995, qui n'a rien perdu de son actualité.

Editorial

'VOUS AVEZ DIT "INTERET GENERAL" ?'

Six interrogations pour ouvrir cette réflexion :

1. Bruxelles ne couvre que 162 km², mais se partage entre **19 conseils communaux, un conseil régional** et une mosaïque de majorités politiques de couleurs différentes qui, non contentes de ne pas se respecter, s'affrontent sans cesse (à preuve la saga de la mise en site propre du tram avenue Brugmann, chaussée de Charleroi et avenue Louise, révélatrice de la petitesse des esprits). Tout le monde reconnait la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente. Mais comment un agglomérat de majorités disparates aux intérêts aussi divergents peut-il préserver et servir l'intérêt de l'ensemble des citoyens dont il a la charge ?

2. Bruxelles se veut une capitale européenne. Cela se comprend, mais faut-il que cela soit au détriment de sa fonction résidentielle et sociale pour ses propres habitants ? Combien de ceux-ci n'ont-ils pas déjà été chassés de leur quartier par l'extension des institutions européennes ?

3. L'Europe veut le TGV ? Fort bien, mais pourquoi au détriment des trains de banlieue qui drainent chaque jour des dizaines de milliers de navetteurs ? Un tel choix compromet une vraie politique des transports en commun, seule réponse valable face à la pression intolérable de l'automobile, transport individuel par excellence. Et qu'en est-il du RER ?

4. Bien des rues à Bruxelles ont perdu leur fonction sociale et culturelle au bénéfice d'une fonction désormais principale : celle d'un axe de circulation automobile, ravalant trottoirs et pistes cyclables, pourtant essentiels à la sécurité des piétons et des cyclistes, à des éléments purement accessoires, au nom de la mobilité, de la liberté et du bien-être individuel. N'y a-t-il donc que cette seule logique qui puisse prévaloir ?

5. Bruxelles doit cesser de refouler ses habitants vers la périphérie, nous dit-on partout. Mais s'ils partent, c'est en raison de la hausse constante du coût de l'habitat et de la dégradation de la qualité de vie en ville (causée surtout par l'excès de trafic automobile). On note par ailleurs une détérioration parallèle des relations entre Bruxelles et sa périphérie. Comment inverser ce mouvement sans vision globale, politique volontariste et synergies communautaires ? Où reste l'intérêt général des habitants dans ce processus ?

6. Combien d'entre nous, automobilistes, ne sont-ils pas atteints par une perte de sens civique, d'ouverture à autrui, donc à l'intérêt général ?

   "Moi d'abord !", quitte à bloquer un tram, un bus, un carrefour, et tant pis pour les enfants, piétons ou cyclistes ! "Moi, je dépose mes enfants en voiture à la porte de l'école pour qu'il ne leur arrive rien". Pas question de se garer un peu plus loin, de faire faire cent ou deux cents mètres à pied à ces pauvres chéris, et tant pis si cela gêne les autres !

   Ces six "tableaux de la vie ordinaire", choisis parmi bien d'autres, plantent le décor de ce qu'il faut bien appeler une **crise de civilisation** et une **crise d'hommes**. Elle se traduit notamment par un étiolement de la notion d'intérêt général, le retour à peine déguisé à la loi du plus fort (ce qui vide progressivement de substance l'Etat de droit), un égocentrisme agressif et méprisant, consacré comme le triomphe de l'individualisme. Le système et les politiques ne sont pas seuls en cause : nous aussi, qui leur renvoyons une image en miroir. Peut-on enrayer ce processus de dégradation ? L'environnement est un enjeu global, dont dépend la survie de la planète, donc de l'humanité : son état reflète fidèlement - et impitoyablement - celui de notre civilisation. **Depuis toujours, l'ACQU est engagée dans un combat global, qu'on pourrait résumer comme suit : l'environnement n'est pas seulement affaire de politiques et de décrets, c'est avant tout l'affaire de CHACUN d'entre nous.** Se réfugier dans l'indifférence, abdiquer son droit de savoir, de comprendre, de s'opposer et d'agir, c'est accélérer la régression de nos acquis de civilisation, renforcer l'exclusion sociale, l'intolérance, la loi de la jungle, le retour à la barbarie. L'ACQU rejette l'égoïsme et la myopie qui caractérisent l'individualisme forcené, la somnolence démocratique qui fait le jeu des politiciens, les solutions locales qui reviennent le plus souvent à exporter les problèmes ailleurs. Elle refuse l'engrenage déshumanisant dans lequel nous sommes en train de nous engager collectivement, et lutte pour un véritable recyclage des mentalités. C'est

ensemble qu'il faut agir, et il y a mille façons de le faire. Une société civilisée se doit de défendre et d'appliquer constamment des principes de solidarité et de justice, sous peine de régresser, car ces principes sont constamment érodés par le simple passage du temps, l'évolution des techniques et des mentalités. Que chacun d'entre nous se demande ce qu'il a fait pour enrayer ce résistible déclin, et prenne ses responsabilités. L'ACQU continuera à se battre pour l'intérêt général, aussi indispensable que l'air à notre survie.

Georges INGBER
Vice-Président

Bernard JOURET
Président

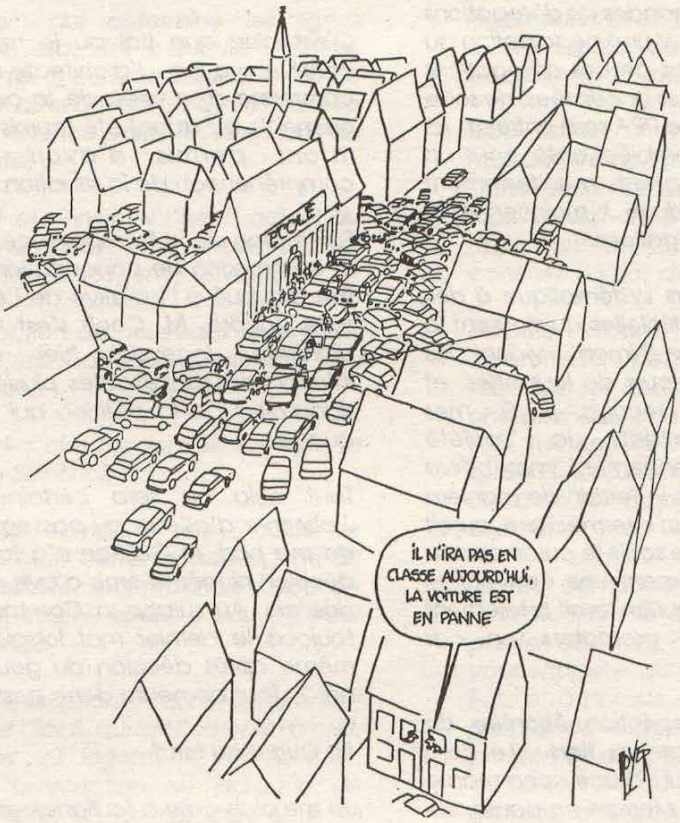

Nouvelles de l'ACQU n°10- février 1995

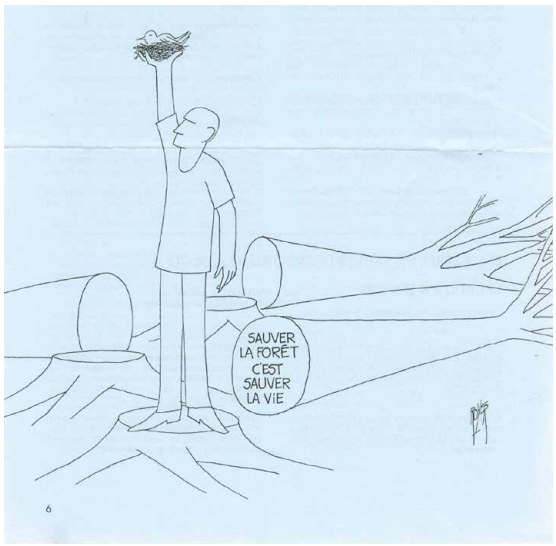

Nouvelles de l'ACQU n°3 Juin 1992
L'ACQU veut sauver le GROOTDAAL à Uccle
Memorandum

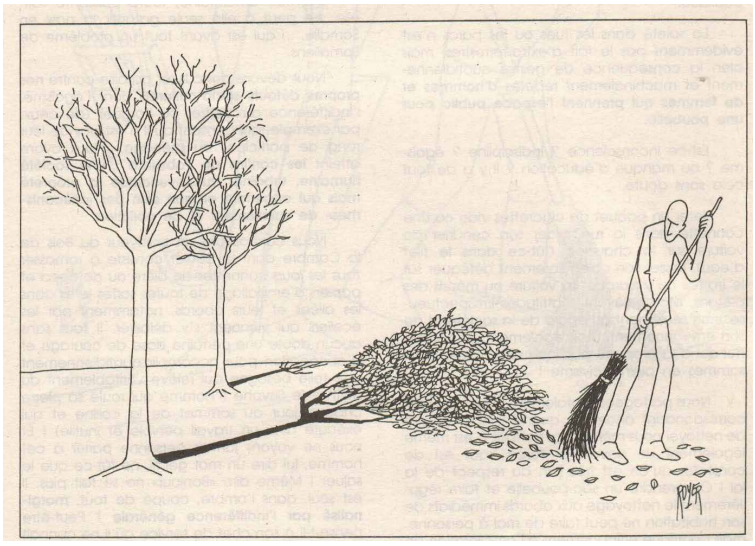

Nouvelles de l'ACQU n°6-mai 1993

QUELQUES ANCIENS DESSINS... TOUJOURS ACTUELS !

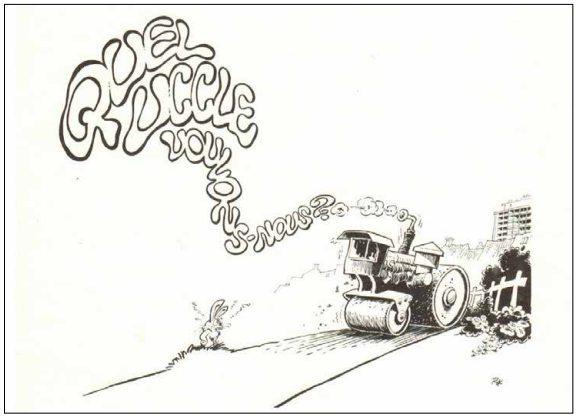

1984-conférence I.PROGOGINE organisée par l'ACQU le 13 novembre 1984

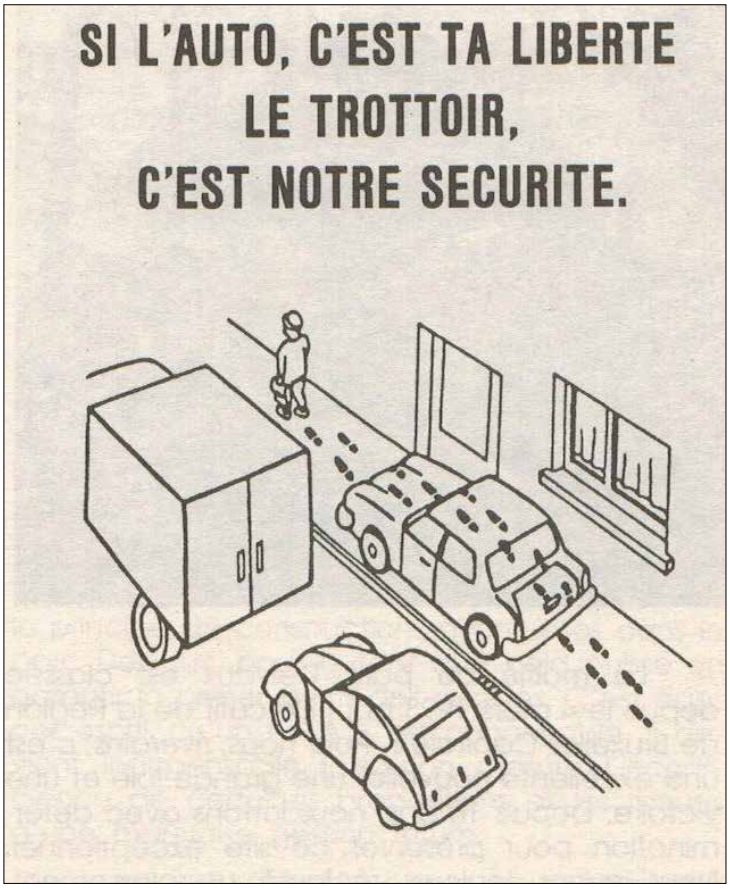

Nouvelles de l'ACQU 6 mai 1993 dossier sécurité routière à l'école, réflexion sur un travail collectif d'élèves ecole decroly

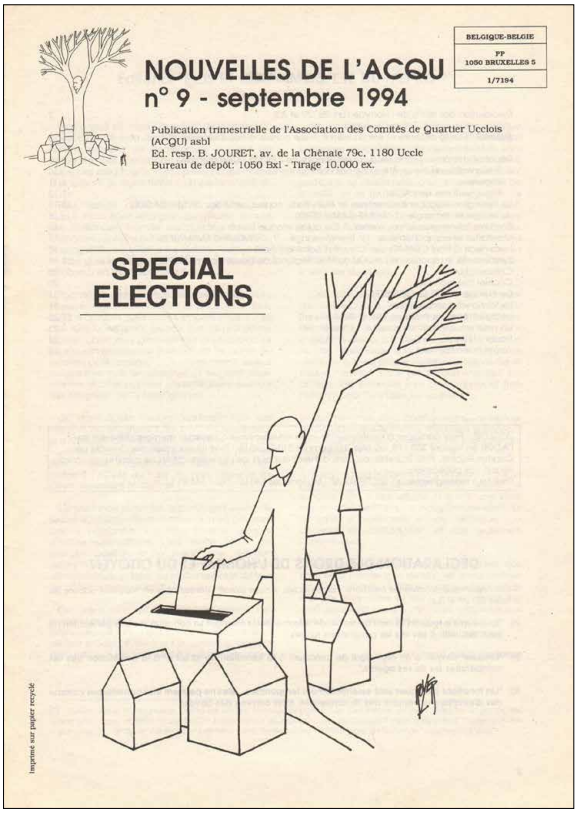

Nouvelles de l'ACQU 9 septembre 1994 spécial élections

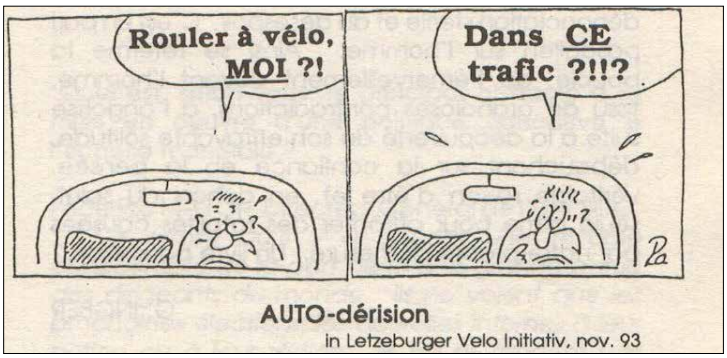

Nouvelles de l'ACQU 7 janvier 1994
Les cyclistes à double sens... dans les rues à sens unique

Sujet d'actualité :

SUR LE SITE DE L'HIPPODROME, LA VALSE DES PERMIS !

L'article paru dans notre Lettre de mars était à peine publié qu'un nouveau rebondissement judiciaire s'est produit : par arrêt rendu en extrême urgence le 16 mai, le Conseil d'Etat (C.E.) a suspendu le permis d'urbanisme (P.U.) délivré le 30 avril précédent par la Région de Bruxelles Capitale pour l'exploitation temporaire (mai-juin-juillet 2019) de « La Terrasse de l'Hippodrome ».
Cet arrêt fait l'historique de la délivrance des permis et on ne peut qu'être choqué de constater l'indécence dont fait preuve notre administration régionale :

- le 22 mai 2018 le C.E. a suspendu en extrême urgence le P.U. délivré le 6 mars précédent, puis l'a annulé le 18 janvier 2019 ;
- le 1er juin 2018, toujours en extrême urgence, le C.E. a suspendu le P.U. délivré le 25 mai précédent, avant de l'annuler le 2 avril 2019 ;
- le 23 janvier 2019, le C.E. a suspendu en extrême urgence le P.U. délivré le 6 décembre précédent ;
- le permis du 30 avril 2019 est à peine suspendu par arrêt du 16 mai qu'un nouveau permis est accordé le 23 mai !

Et l'activité continue comme si de rien n'était ...

Il faut encore préciser qu'une des décisions a suspendu l'exploitation du vaste parking ; il n'est pas justifié pour un parc récréatif et son usage risquerait de polluer la nappe phréatique.
Or, *La Terrasse de l'Hippodrome* continuant à fonctionner et le public venant évidemment en voiture, il faut bien se garer quelque part ... Si des parkings de délestage ont bien été organisés par l'exploitant, le parking sauvage dans les quartiers avoisinants reste de mise comme pour les précédentes éditions festives. Pire, les soirs de fête, le Bois de la Cambre sert de parking officiellement organisé. Ce problème de parking est énorme et on le sait depuis le début ; même en utilisant le parking intérieur du site de l'Hippodrome, l'engorgement chaussée de La Hulpe et aux alentours est total dès qu'un « événement » est organisé ... ; les photos prises à ces occasions sont éloquentes.

Ce qui choque, c'est qu'à chaque suspension d'un permis par le Conseil d'État, un nouveau permis est immédiatement demandé et accordé.

Ce qui choque aussi, c'est que les permis temporaires demandés dérogent systématiquement aux permis de base en Urbanisme et en Environnement de Drohme pourtant délivrés après étude d'incidence et rapport d'évaluation sur l'environnement :
- allongement de la plage horaire autorisée initialement pour la musique amplifiée (de 23 à 24 h.),
- doublement du nombre maximal de visiteurs simultanés (de 600 à 1.200 personnes),
- utilisation d'un gros groupe électrogène fonctionnant au diesel,
- nombre d'événements acceptés...

Des riverains et des associations se battent depuis 2015 contre le projet DROH!ME pour plusieurs motifs : les 32,5 ha de l'Hippodrome ne sont pas utilisés principalement comme parc récréatif familial comme initialement prévu, mais surtout pour y organiser des événements festifs et commerciaux. A ces griefs se rajoutent d'inextricables problèmes de mobilité et de nuisances sonores et lumineuses qui portent atteinte à la nature et qui sont dérangeantes pour le voisinage.

On ne peut se défaire de l'impression d'un dossier qui échappe à la réglementation et aux décisions de justice, et ceci avec la bénédiction des pouvoirs publics.
Car quel est le sens de délivrer, par exemple, un permis d'environnement fondé sur une étude d'incidences et sur un rapport d'évaluations appropriées s'il suffit ensuite de demander des dérogations particulières que l'administration de l'Environnement délivre sur le champ ?

Le seul recours dont disposent les citoyens est de procéder devant le Conseil d'Etat. Ils le font avec succès mais c'est comme si de rien n'était, comme si on était dans un régime de quasi impunité.
N'est-ce pas en définitive ce qui est le plus choquant ?

D.R.

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Andrimont
Georges COPINSCHI, av. d'Andrimont 43
tél. : 02.375.12.87

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)
André STANER, rue des Moutons, 23
02.375 00 52 staner.debvmb@skynet.be

Bosveldweg asbl
Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon
Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57
info@calevoet.org - www.calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens
Clara BLAZQUEZ, carré Pauwels 35
tél. : 02.347 39 62 et GSM : 0471.22 14 12
blazquez.clara@live.be

Floride - Langeveld asbl
Chantal DE BRAUWERE 0477.291.270
chantaldebrauwere@hotmail.com

Fond'Roy, asbl
av. Fond' Roy, 147 - Kathleen STAQUET
GSM : 0477.35 86 86
comite@fondroy.org

Gracq Uccle
Thierry WYNSDAU, av. G. Herinckx 36
GSM : 0498.54.05.90
uccle@gracq.org -www.gracq.org

Groeselenberg
Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Les amis du bois de Verrewinkel
Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

Longchamp - Messidor asbl
Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – anys@arcadis.be
www.longchamp-messidor.be

Ophem & C°
Yvette LAHAUT, rue des Myosotis 20
tél./fax : 02.376.61.71
yvettelahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann
Emmy STRUYVEN,
av. de la Ferme Rose, 12 (b.3)
02.345.71.07
struyven.brochart@gmail.com

Parc Raspail
Bernard ROISIN, rue Victor Allard 31
tél. : 02.534.77.89

Plateau Engeland-Puits
Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl
Catherine TOUSSAINT
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

Kinsendael – Kriekenput
Martine DE BECKER, rue des Bigarreaux, 34
02. 375 78 88 et 0479.95 17 28
martine.de-becker@basf.com

Quartier St-Job
Stéphane DAVIDTS, av. Berlaimont 7 à 1160 Bruxelles - tél. (B) : 02.373.57.01
stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine
Denys RYELANDT - (Cf Administrateur)

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl
Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl
rue Geleytsbeek 29
Stéphane ROYER, tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)
Bertrand CHARLIER, ch. St Job 317
tél. 02.374.90.27

Vallée du Linkebeek
Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vivier d'Oie – Place St Job
Kamal CHEHAB, av. du Prince de Ligne, 82
kamalchehab@hotmail.com
tél. : 02.537.39.69

Vanderkindere – Bascule
Christella DI FIORE
Tél. 0479.612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Bascule - Rivoli
Damien ANGELET rue Stanley, 37 (b.1)
0483. 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

PERSONNES DE CONTACT

Geleytsbeek
Bernard JOURET
(Cf Administrateur)

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet
Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
02.332.23.99 et 0498.540.560
j.hirschbuhler@gmail.com

Gare d'Uccle-Stalle
Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

De Fré – Echevinage
Michel DEVRIESE
(Cf Administrateur)

Observatoire
Eric de BECO, av. de l'Observatoire, 39
02.374.27.44

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président
Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (B) : 02.375.78.84 – tél. (P) : 02 374.97.03
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier
Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29
tél. & fax : 02.374.60.34
GSM (préféré) : 0472.719 790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29
tél. : 02. 374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67
tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35
tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13
tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69
tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10
GSM : 0498.56 00 12 – ben.maldague@gmail.com

Catherine TOUSSAINT – Montagne de St Job 139
tél. : 02.374.02.60 – kther@belgacom.net

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128
tél. : 02.375 15 10 – mireilledemuyter@skynet.be

Susan WILD - rue Benaets, 75
tél. 0477.47.18.17 – susan.e.wild@gmail.com

Chargée de mission :

Florence VANDEN EEDE
florence.acqu@gmail.com
GSM : 0476. 927 980

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :
Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :
BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be
Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :
10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Région de Bruxelles-Capitale.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE